

Réunion riverains

Lundi 26 mai 2025



**IMPLANTATION D'ANTENNES 5G
RUE JEAN MERMOZ**

**Pourquoi cette
réunion?**

Clarifier les démarches

**Expliquer le rôle des élus locaux dans le traitement
des demandes d'installation d'antennes relais**

Répondre aux préoccupations

**Echanger avec les riverains qui ont exprimé leurs
inquiétudes sur le projet**

Principes fondamentaux

Le vivre ensemble reste le pilier de notre commune

L'écoute mutuelle est essentielle, même en cas de désaccord

**Les règles de
la réunion**



Les intervenants

ANFR

Agence nationale des fréquences

Elle coordonne l'implantation sur le territoire afin d'assurer la meilleure utilisation des sites disponibles et veille au respect des valeurs limites d'exposition

OMS

Organisation mondiale de la santé

Agence spécialisée pour la santé publique dépendant du conseil économique et sociale des Nations unies

ANSES

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Elle a pour mission principale d'évaluer les risques sanitaires dans les domaines de l'alimentation, de l'environnement et du travail, en vue d'éclairer la décision publique

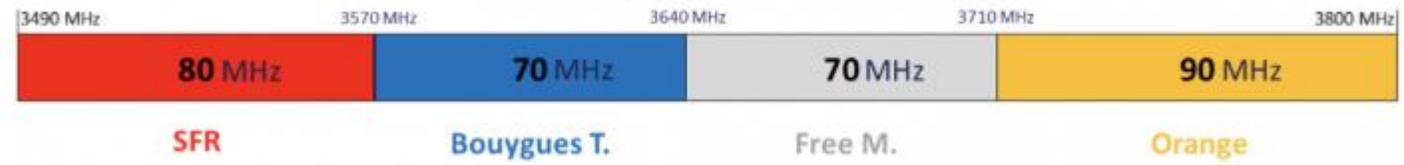
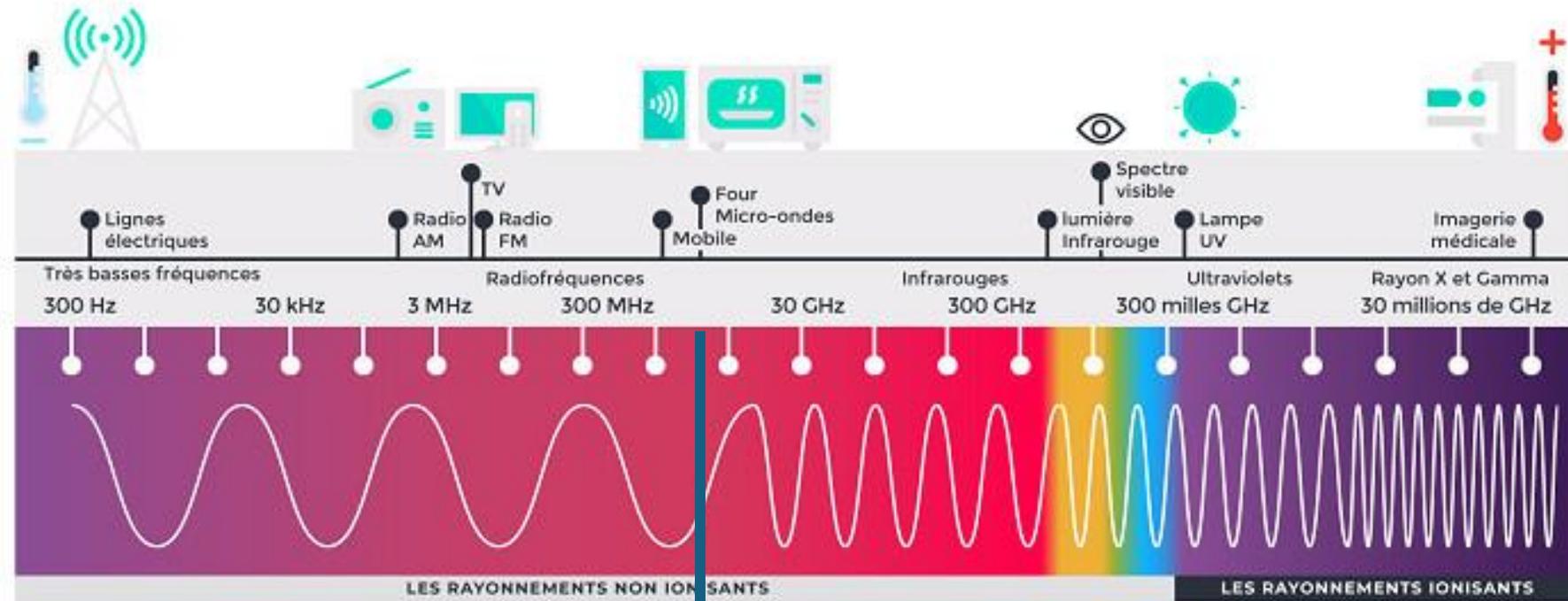
3G, 4G, 5G : quelles différences ?

3G 1-10 Mbps – Fréquences 900/2100 MHz –
Internet mobile bas débit

4G 100 Mbps – Fréquences
700/800/900/1800/2600 MHz – haut débit

5G 1 Gbps – Fréquences actuelles 700 MHz /
3,5 GHz – objets connectés

3G, 4G, 5G : quelles différences ?

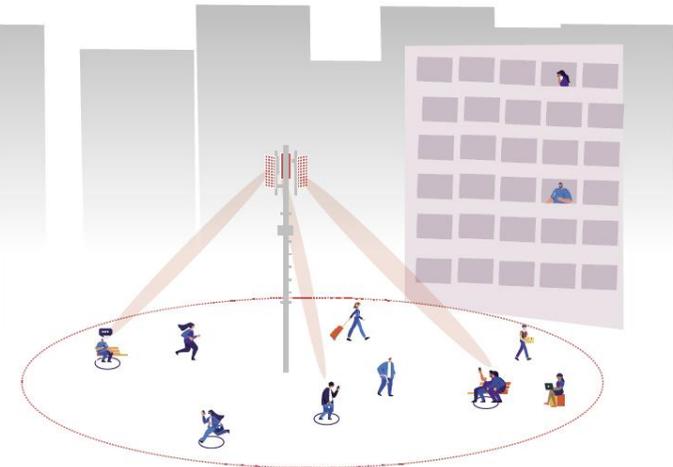


3G, 4G, 5G : quelles différences ?

Antenne 4G



Antenne 5G



Antenne
passive



2G/3G/4G et 5G sans beamforming
(fréquences < 1 GHz)



Antenne
active



5G avec beamforming
(fréquences > 1 GHz)

Quelles sont les ondes émises par une antenne 5G?

Qu'est ce que le V/m?

- Les antennes 5G émettent des ondes électromagnétiques.
- Leur intensité se mesure en volts par mètre (V/m) : plus la valeur est élevée, plus l'exposition est forte.

Quelles sont les valeurs limites réglementaires en France?

- L'État fixe des limites à ne pas dépasser pour protéger la santé de tous.
- La limite actuelle pour les antennes 5G est de **61 V/m**

Quels sont les avis des organismes officiels des effets sur la santé des antennes relais?



Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

Pas de preuve de risque avéré sous les seuils réglementaires

Les principaux organismes officiels français et internationaux s'accordent à dire que, selon l'état actuel des connaissances scientifiques, il n'existe pas de preuve d'effets sanitaires avérés à court ou long terme liés à l'exposition aux ondes électromagnétiques émises par les antennes relais, tant que les niveaux d'exposition respectent les seuils réglementaires

Quel est le rôle du maire en matière d'examen des dossiers d'implantation d'antennes ?

En matière d'urbanisme, les maires veillent au respect :

- Des règles générales d'urbanisme et de celles du plan local d'urbanisme
- Des règles de protection renforcées dans les secteurs protégés (secteur sauvegardé, site classé, réserve naturelle, etc.)

En matière d'exposition du public aux ondes électromagnétiques, les maires peuvent :

- Valider les demandes de mesure d'exposition dans le cadre du dispositif national de surveillance de l'ANFR
- Faire réaliser des mesures sur leur territoire
- Demander la réunion d'une instance de concertation départementale lorsqu'ils estiment qu'une médiation est requise

Que dit la loi « Abeille » ?

La loi n° 2015-136 du 9 février 2015, dite loi « Abeille », relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques renforce le rôle des maires:

- Ils reçoivent et mettent à disposition des habitants les dossiers d'information transmis par les exploitants de stations radioélectriques pour l'implantation ou la modification substantielle d'un site
- Ils peuvent exiger une simulation de l'exposition aux ondes émises par une installation avant son implantation
- Ils peuvent exiger un état des lieux des installations existantes

Quelle est la position des juridictions sur les recours contre des installations?

Principe de précaution:

- Le Conseil d'État a rappelé que le principe de précaution ne permet pas au maire de refuser une autorisation d'urbanisme pour une antenne relais en l'absence d'éléments scientifiques démontrant un risque avéré pour la santé humaine
- Le Tribunal administratif de Nantes rejette les recours formulés sur la base d'un risque pour la santé

Droit de l'urbanisme :

- Le maire peut refuser une autorisation d'urbanisme uniquement si l'implantation porte une atteinte caractérisée à l'intérêt ou au caractère des lieux, notamment sur le plan paysager ou patrimonial
- Ce motif doit être justifié par les documents d'urbanisme applicables et par une motivation précise, sous peine d'annulation par le juge administratif

Les sites radioélectriques sur la commune

Entrez une adresse, un code postal ou un nom de ville



Comptage des sites radioélectriques

Saint Barthelemy D Anjou

↳ Exporter les données

Total des sites

15

Le total des sites ci-dessus prend en compte les mutualisations. Selon le niveau de détail des critères sélectionnés, il peut donc être inférieur à la somme des sites comptés à droite de l'écran.

Téléphonie mobile

14

Détails

TV

0

Radio

1

Réseaux mobiles privés

1

Faisceaux Hertziens

5

Autres stations

1

Sur quel site trouver des informations sur les installations d'antennes?

Qu'est-ce que Cartoradio ?

Cartoradio est un outil cartographique développé par l'Agence nationale des fréquences (ANFR) qui permet de visualiser sur une même carte les antennes relais et les mesures du champ électromagnétique qu'elles créent.

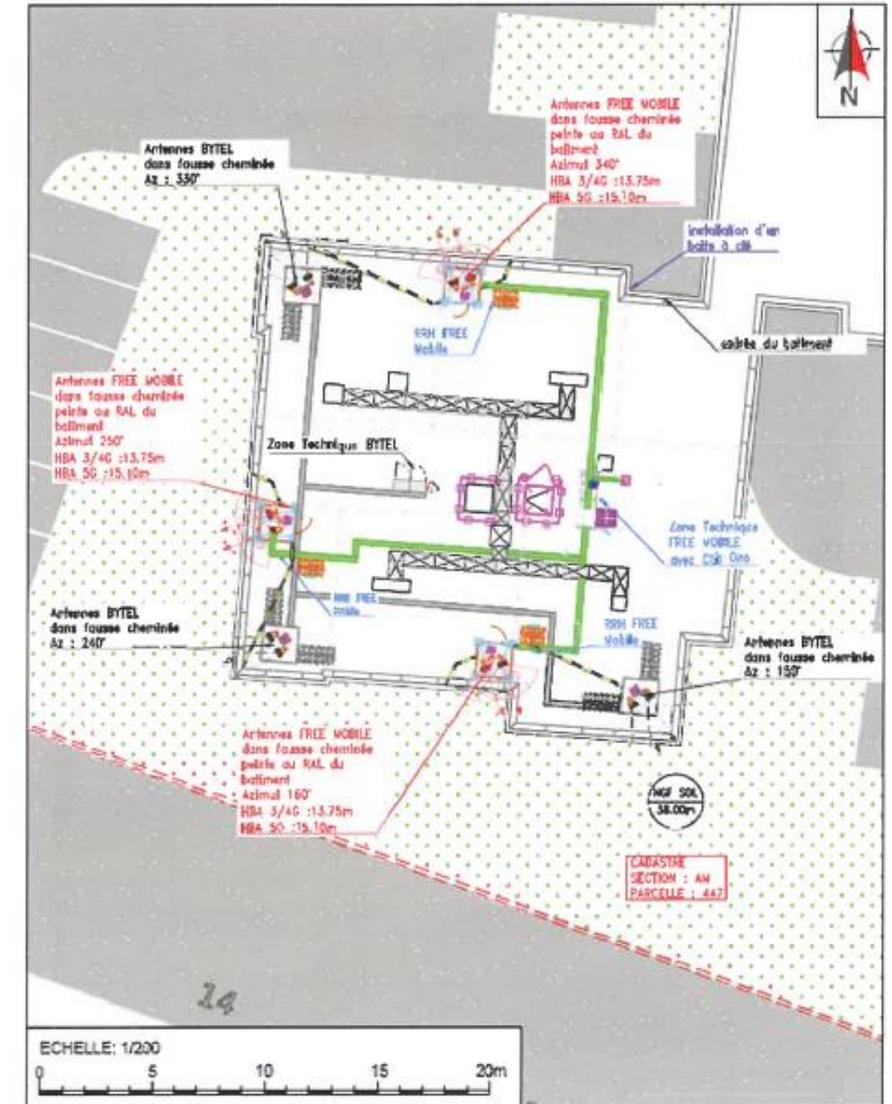
Fonctionnalités principales :

- **Localisation des stations radioélectriques** : téléphonie mobile (2G à 5G), radio FM, TNT, faisceaux hertziens, etc.
- **Affichage des mesures de champs électromagnétiques** : réalisées par des laboratoires accrédités
- **Cartes de niveaux simulés d'exposition** : modélisation 3D des champs électriques générés par les antennes mobiles extérieures

Le projet d'antennes rue Jean Mermoz



Plan de masse projeté



Quels dossiers d'informations ont été transmis au maire?

PROJET BOUYGUES:

- Dossier d'information mairie reçu le 27 décembre 2024
- Dossier mis en ligne sur le site internet de la ville le 30 décembre 2024
- 18 téléchargements recensés du dossier

PROJET FREE:

- Dossier d'information mairie reçu le 30 janvier 2025
- Dossier mis en ligne sur le site internet de la ville le 30 janvier 2025
- 15 téléchargements recensés du dossier

Quelles autorisations d'urbanisme ont été déposées?

BOUYGUES - DP 49267 25 A0024 :

- 06/02/2025 : dépôt de la déclaration préalable par CELLNEX pour les antennes BOUYGUES (installation de 3 mâts supportant 6 antennes d'émission-réception)
- 06/04/2025 : signature de l'arrêté
- 08/04/2025 : notification de l'arrêté par voie dématérialisée

FREE - DP 49267 25 A0081 :

- 30/04/2025 : dépôt de la déclaration préalable par FREE MOBILE
- Dossier en cours d'instruction.

Synthèse des questions reçues

- 1. Pourquoi ce manque d'information et de transparence sur le projet ?**
- 2. Pourquoi installer une antenne près d'une école ?**
- 3. Quels sont les risques pour la santé des enfants et des riverains ?**
- 4. Quel intérêt et utilité réelle du projet alors que la commune est déjà couverte par d'autres antennes ?**
- 5. Quelles études ont été réalisées en amont pour évaluer la dangerosité ?**
- 6. Est-ce qu'il est possible de prévoir les installations sur d'autres sites ?**
- 7. Quelle conséquence sur notre cadre de vie et la valeur de nos biens ?**